Date: 16.07.2018

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'157
Parution: 6x/semaine

Page: 21
Surface: 118'236 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 70300168
Coupure Page: 1/4

Qui paye les bandages?

SOINS Le chaos règne dans la prise en charge du matériel de soins dans les homes et les soins à domicile.

PAR **ARIANE GIGON**, ZURICH

Jusqu'à l'année dernière, les assureurs remboursaient le matériel de soins utilisé dans les homes ou à domicile. KEYSTONE

Date: 16.07.2018

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'157
Parution: 6x/semaine

Page: 21
Surface: 118'236 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 70300168
Coupure Page: 2/4

Pour certains, c'est la panique. D'autres parlent de chaos, de grande insécurité, ou comme le conseiller d'Etat genevois Mauro Poggia, de «désorganisation d'un système qui fonctionnait jusque-là correctement». Depuis la fin de l'an dernier, la prise en charge du matériel utilisé dans les soins à domicile et les établissements médicosociaux (EMS) fait l'objet d'un vide juridique. Les factures impayées s'accumulent. Cantons, assureurs et Confédération se renvoient la balle. Jusqu'à l'année dernière, les assureurs remboursaient le matériel de soins utilisé dans les homes ou à domicile – bandages, couches de protection, attelles, pompes à insuline par exemple – même s'il était manipulé par les soignants.

"S'il faut utiliser un autre matériel, moins performant mais meilleur marché, la qualité des soins sera touchée."

THIERRY MÜLLER
ASSOCIATION FRIBOURGEOISE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

La Liste des moyens et appareils (LiMA) prévoit pourtant que ce remboursement n'est possible que lorsque les patients utilisent eux-mêmes ce matériel. Pendant des années, les assureurs ont toutefois accepté de régler les factures.

Assureurs aussi divisés

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) y a mis un terme dans deux arrêts de septembre et novembre 2017, établissant que le matériel manié par les professionnels fait partie des soins et ne doit donc pas être remboursé séparément. «Ces arrêts ont mis un terme à une pratique bien établie entre assureurs et prestataires», regrette Kathrin Huber, secrétaire centrale suppléante de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé (CDS). Les coûts désormais non couverts sont estimés à 60 millions de francs par an pour les EMS, idem pour les soins à domicile.

Problème supplémentaire: en théorie, les dépenses passées devraient être corrigées. Dans le canton d'Argovie, la centrale d'achats Tarifsuisse, filiale de Santésuisse, exige un paiement rétrospectif. Le Conseil d'Etat a recommandé aux homes de ne pas honorer ces factures-là. D'autres assureurs – les membres de Curafutura que sont CSS, Helsana, Sanitas et CPT, de même que la centrale d'achat HSK – ont renoncé à établir des arriérés. En revanche, ils attendent «des cantons et des communes qu'ils prennent en charge les coûts du matériel de soins à partir de 2018», indiquait Helsana.

Indépendants inquiets

De nombreux soignants s'inquiètent. «Il existe par exemple des pansements de très haute qualité, plus efficaces mais très coûteux», explique Thierry Müller, secrétaire général de l'Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile (Afas).

«S'il faut utiliser un autre matériel, moins performant mais meilleur marché, la qualité des soins sera touchée. Il faudra peut-être hospitaliser ou réhospitaliser des patients, ce qui va à l'encontre de la politique de maintien à domicile que tous recherchent.»

Les infirmiers indépendants sont particulièrement inquiets: contrairement aux EMS et autres institutions, ils n'ont pas forcément de réserves financières pour payer le matériel de soins eux-mêmes en attendant qu'une solution se dessine, indique Gérard Villarejo, président de l'association des infirmiers indépendants Curacasa. Du côté des homes, l'association Curaviva «recommande pour l'instant à ses membres de ne pas faire régler les frais de produits LiMA concernés» avant qu'un règlement ne soit trouvé, précise le porte-parole Yann Golay. Pour les cantons, la solution doit passer par une modification des tarifs inscrits dans l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (Opas). «Le Département fédéral de l'intérieur propose une modification des tarifs Opas pour un autre sujet», explique Mauro Poggia, qui préside la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales.

Date: 16.07.2018

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'157
Parution: 6x/semaine

Page: 21
Surface: 118'236 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 70300168
Coupure Page: 3/4

"Les indépendants ne peuvent pas payer le matériel eux-mêmes."

GÉRARD VILLAREJO
ASSOCIATION DES INFIRMIERS INDÉPENDANTS CURACASA

«Il devrait en profiter pour intégrer les coûts LiMA. Ne rien faire sur le plan fédéral et laisser créer des usines à gaz différentes dans chaque canton serait une mauvaise solution.»

Nouvelle table ronde

L'Association suisse de l'aide et de soins à domicile plaide pour un remboursement immédiat, pour résoudre le problème à court terme, par les cantons et les communes. «Une deuxième voie», précise sa directrice Marianne Pfister, «consiste en une légalisation de la situation antérieure, avec la participation financière des assureurs, sans la distinction entre matériel utilisé et non utilisé par le patient.»

Après une première table ronde mi-avril, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) «a invité les acteurs concernés à participer à une nouvelle rencontre, à la mi-septembre 2018», annonce le porte-parole Grégoire Gogniat.

Des motions ont également été déposées, la dernière par la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, il y a dix jours. Pour les assureurs, les professionnels et les pouvoirs publics, l'été ne sera pas de tout repos.

Date: 16.07.2018

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'157
Parution: 6x/semaine

Page: 21
Surface: 118'236 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 70300168
Coupure Page: 4/4

Les cantons dans l'expectative

«La situation est difficile pour tous les cantons», note Claudia Lauper, secrétaire générale adjointe de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) du canton de Fribourg. «Au plan romand, un groupe de travail intercantonal a été constitué pour discuter des solutions envisageables», précise-t-elle. Les cantons attendent toutefois une solution fédérale. Tour d'horizon non exhaustif.

Neuchâtel «Le canton estime – de manière grossière à ce stade – le montant dû à 2,2 millions de francs pour 2018, et a sollicité un crédit supplémentaire au Grand Conseil. Quelque 600 000 fr. pourront être compensés», répond le Département des finances et de la santé.

Fribourg La DSAS a réuni les partenaires «pour essayer de parer au plus pressé», indique Claudia Lauper. «Le canton semble disposé à payer le matériel de soins pour les EMS et les infirmiers indépendants, mais pas pour les organisations de soins à domicile, reportant à nouveau une charge sur le dos des communes», indique Thierry Müller, secrétaire général de l'Association fribourgeoise aide et soins à domicile (Afas). En 2017, les communes ont financé près de 40% des soins à domicile, le canton 11,3% (contre 14,7% en 2010) et les assurances 48,6%.

Valais «Le canton respectera ses obligations légales, répond la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, mais il n'acceptera pas un transfert de charges. Des discussions fréquentes ont lieu avec les EMS et les organisations de soins à domicile, qui comprennent la situation et sont prêts à attendre quelques mois afin de trouver une solution satisfaisante.»i

Genève «Pour ce qui est des EMS, Genève intégrera les coûts de matériel au financement résiduel, mais cela demande des compléments budgétaires», indique le conseiller d'Etat Mauro Poggia. Concernant les soins à domicile, «nous devrons aussi intégrer cela au financement résiduel, mais il est très difficile d'estimer les coûts.»

Patients déjà affaiblis à informer

Monsieur X. sort de l'hôpital avec une ordonnance prévoyant la suite de son traitement à la maison. Outre des médicaments, il y a là pour 1500 francs de matériel. L'infirmier doit informer le patient qu'en l'état, il ne sait pas qui va payer ce matériel. «C'est un souci supplémentaire pour des personnes qui sont déjà fragilisées», explique Gérard Villarejo, président de l'Association des infirmiers indépendants Curacasa. Et un énorme point d'interrogation pour les soignants: «Un de nos membres m'a demandé s'il devait commencer à chercher un repreneur. Car il n'est pas pensable que nous devions financer le matériel nous-mêmes.» Les complications administratives atteignent un niveau «ubuesque», selon les professionnels. Exemple: un soignant doit poser des pansements sur la plaie d'une personne âgée, psychologiquement instable.
«Certains jours, la personne peut le faire elle-même: dans ce cas-là, le matériel est remboursé», explique Marianne Pfister, directrice de l'Aide et soins à domicile Suisse. «A d'autres moments, la personne en est incapable et c'est l'infirmier qui doit le faire: dès lors, le matériel n'est pas remboursé. Comment établir la facture?»